

LA COMMISSION EUROPÉENNE ET SON PRÉSIDENT

La Commission européenne est la branche exécutive de l'UE. Elle promeut l'intérêt général de l'UE en proposant des textes législatifs au Parlement et au Conseil de l'UE, en veillant à leur application ainsi qu'en mettant en œuvre les politiques et le budget de l'UE.

Celle-ci est composée d'un commissaire européen par Etat membre.



L'EUROPE AU QUOTIDIEN? QUELQUES RÉALISATIONS CLÉS :

- Plus d'un demi-siècle de paix et de stabilité
- Libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux (marché unique)
- Possibilité de faire une partie de ses études à l'étranger (Erasmus +)
- Monnaie unique : euro
- Protection des consommateurs : garantie légale de deux ans sur vos achats partout dans l'UE, fin du roaming, restriction du géoblocage, traçabilité alimentaire, etc.
- Protection de l'environnement : label énergétique, etc.

Avant 2014, seuls les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Union avaient leur mot à dire dans le choix du président de la Commission.

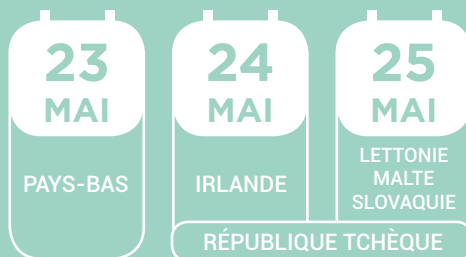
Depuis 2014, l'UE essaie de devenir plus transparente et utilise la procédure du « Spitzenkandidaten » pour élire le président de la Commission. Ce système propose d'attribuer la présidence de la Commission au « candidat en tête de liste » du parti politique européen qui a remporté le plus grand nombre de sièges au Parlement européen.

Toutefois, il n'y a pas de mécanisme automatique qui impose de choisir précisément ces candidats à la tête de la Commission. Il s'agit d'une intention.



À VOS AGENDAS !

Les prochaines élections européennes auront lieu le 26 mai 2019 en Belgique mais ce n'est pas le cas pour tous les Etats membres....



Pays dans lequel le vote est obligatoire

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019



En mai 2019, nous nous rendrons aux urnes pour élire nos représentants européens. Très bien ! Mais concrètement, pour quels partis va-t-on voter ? Quel est au juste le rôle du Parlement européen ?

Vous ne comprenez pas grand-chose aux élections européennes ? N'attendez plus ! Tournez la page, on vous explique tout ce que vous devez savoir !



LE PARLEMENT EUROPÉEN

À quoi sert-il ?

Le Parlement européen représente les citoyens européens.

SES COMPÉTENCES COUVRENT 3 CHAMPS :



01

Compétences législatives

- Participer à l'adoption des textes législatifs conjointement avec le Conseil de l'UE (Conseil des ministres) sur base des propositions de la Commission
- Se prononcer sur les accords internationaux et les élargissements
- Examiner le programme de travail de la Commission et l'inviter à présenter des propositions législatives



03

Compétences de contrôle de l'exécutif de l'UE

- Elire le président de la Commission et approuver le Collège des commissaires
- Possibilité de voter une motion de censure, obligeant la Commission à démissionner
- Approuver la façon dont le budget de l'Union a été dépensé
- Examiner les pétitions des citoyens et lancer des enquêtes
- Poser des questions à la Commission et au Conseil



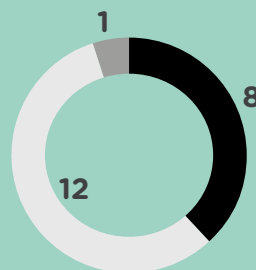
02

Compétences budgétaires

- Établir avec le Conseil, le budget annuel de l'Union
- Approuver le budget à long-terme de l'UE (7 ans = Cadre Financier Pluriannuel)

Concrètement, comment cela se passe-t-il ?

1. La Commission propose un texte de loi sur base des demandes des Etats membres, du Parlement et/ou des citoyens (via des initiatives citoyennes)
2. Le Parlement et le Conseil des ministres de l'UE proposent au besoin des amendements et se mettent d'accord pour adopter ou rejeter la proposition. Aucun membre de parti n'est obligé de voter d'une façon particulière. Il n'y a pas de système de majorité et d'opposition au Parlement européen
3. Les autorités nationales, régionales et/ou locales doivent mettre en œuvre le texte législatif adopté
4. Une fois la loi adoptée, la Commission et la Cour de justice s'assurent que tous les Etats l'appliquent correctement



Comment se déroulent les journées d'un député ?

- **4 jours/mois** : session plénière de Strasbourg, vote des textes législatifs
- **2 semaines/mois** : commissions thématiques et réunions de groupes politiques à Bruxelles
- **+/- 1 semaine/mois** : activités parlementaires extérieures, retour dans sa région à la rencontre des citoyens nationaux

Qui constitue réellement le Parlement européen ?

Depuis 1979, les députés européens sont élus tous les 5 ans au suffrage universel direct.

Le nombre de députés

2014-2019 : **751**
2019-2024 : **705**

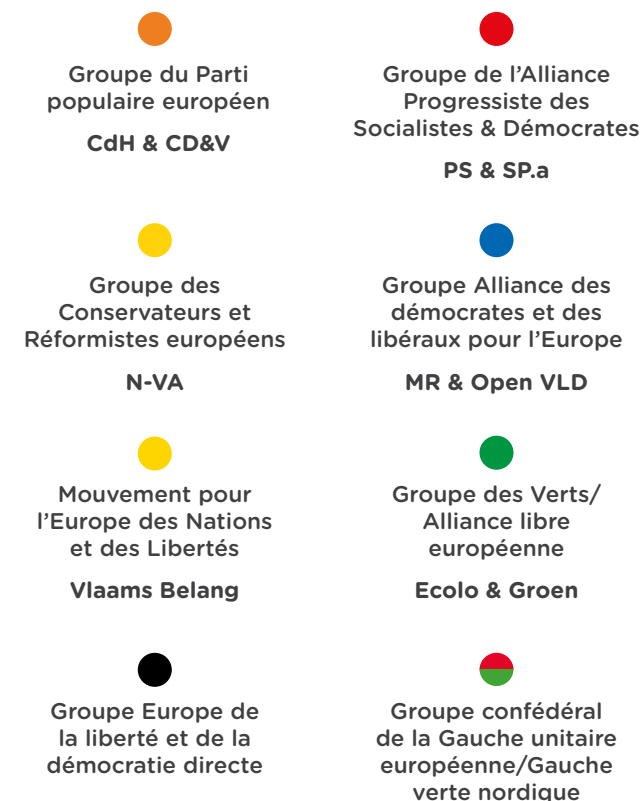
Et en Belgique ?

21 députés au Parlement européen

- Collège électoral francophone : **8**
- Collège électoral néerlandophone : **12**
- Collège électoral germanophone : **1**

Les députés au Parlement européen siègent au sein de groupes politiques. Ils sont organisés par affinité politique et non par nationalité.

Il y a actuellement 8 groupes politiques transnationaux :



Les non-inscrits
les députés qui ne se sont reconnus dans aucun groupe politique

Conditions pour former un groupe politique :

- Minimum 25 députés -
- Des représentants d'au moins 1/4 des États membres -